

# Un Français sur quatre connaît au moins une personne victime d'inceste dans son entourage

28 janvier 2009 - l'enquête réalisée par Ipsos pour l'AIVI et AXA  
Atout Cœur fond froid dans le dos : 26% des personnes interrogées déclarent connaître dans leur entourage au moins une personne

victime d'agression sexuelle, de viol, d'acte d'exhibitionniste, de confidences sexuelles répétées par un parent. L'enquête montre que les Français sont massivement favorables à la pénalisation de l'inceste en tant que tel dans le droit pénal



## [Le sondage](#)

Le constat est édifiant : **26% des Français déclarent connaître au moins une personne victime d'inceste dans leur entourage.** Dans le détail, 19% des Français déclarent connaître une (12%) voire plusieurs personnes (7%) ayant subi des agressions sexuelles comme des attouchements ou des caresses de la part d'un membre de sa famille, 13% connaissent une (8%) ou plusieurs personnes (5%) ayant été victimes de viols, respectivement 11% et 9% affirment qu'un ou plusieurs membres de leur entourage ont subi des actes d'exhibitionnisme ou fait l'objet de confidences répétées à caractère sexuel, et 3% des personnes interrogées connaissent une ou plusieurs personnes ayant été obligées de poser pour des photographies érotiques ou pornographiques durant leur enfance ou leur adolescence.

L'examen détaillé des réponses révèle que **les femmes sont plus nombreuses que les hommes à déclarer connaître au moins une personne victime d'inceste** (32%, contre 20% des hommes). Peut-être les femmes sont-elles plus souvent

choisies comme confidentes lorsque survient une telle situation ?

**Trois Français sur quatre (76%) affirment qu'ils sauraient comment réagir si un mineur leur annonçait qu'il est victime d'inceste**, 21% jugeant au contraire qu'ils ne sauraient pas quoi faire. **Dans les faits, beaucoup se trompent** : si la victime exigeait de leur part un secret absolu sur cette révélation, 60% des interviewés affirment qu'ils attendraient d'avoir la preuve des faits avant de le révéler aux autorités. **Moins d'un sur trois (31%) révélerait immédiatement cette information aux autorités, même sans preuve**, tandis que 6% ne diraient rien afin de ne pas trahir la confiance de la victime. Or comme il est souvent très difficile et délicat de pouvoir apporter la preuve formelle qu'un inceste a été commis, les personnes jugeant préférable d'attendre risquent au final de ne jamais porter les faits à la connaissance des autorités.

*Les Français sont massivement favorables à l'inscription de l'inceste dans le droit pénal*

**Près de sept Français sur dix (69%) pensent que l'inceste est réprimé en tant que tel dans le droit pénal, alors que le droit actuel ne reconnaît pas l'inceste comme une infraction pénale incriminée en tant que telle**, mais seulement comme une circonstance aggravante de crimes ou délits sexuels contre un mineur. Lorsqu'on leur apprend cela, **les Français se prononcent massivement en faveur de l'inscription de l'inceste dans le code pénal : 91% y sont favorables, dont 59% très favorables.**

Au-delà de l'aspect juridique, l'inceste soulève un autre problème majeur : près de la moitié des victimes ne sont pas crues par leur famille. **Parmi les personnes connaissant au moins une victime d'inceste, près de la moitié (42%) déclarent que cette victime n'a été ni crue, ni aidée par sa famille.** Sur les personnes comptant au moins une victime d'inceste dans leur entourage, des mesures ont été prises par la famille pour que l'agresseur ne puisse plus approcher la victime que dans 40% des cas ; l'agresseur n'a été poursuivi en justice que dans un cas sur trois, et le plus souvent il n'a pas reconnu les faits.

**Christelle Craplet**

Chargée d'études - Ipsos Public Affairs

[christelle.craplet@ipsos.com](mailto:christelle.craplet@ipsos.com)

**Etienne Mercier**

## Les Français face à l'inceste

28/01/2009

Les Français connaissent-ils des personnes victimes d'inceste ?

Personnellement, connaissez-vous dans votre entourage une ou plusieurs personnes qui étant enfant ou adolescent ont rencontré les situations suivantes avec un membre de leur propre famille (par exemple un père, une mère, un grand-père ou encore un oncle ou un frère) ?

**Base : A tous**

	Oui, plusieurs personnes %	Oui, une seule personne %	S/T Oui %	Non %	TOTAL
Subir des agressions sexuelles comme des attouchements ou des caresses	7	12	19	81	100
Subir des viols	5	8	13	87	100
Subir des actes d'exhibitionnisme	5	6	11	89	100
Etre l'objet de confidences répétées à caractère sexuel	4	5	9	91	100
Etre obligé de poser pour des photographies érotiques ou pornographiques	1	2	3	97	100

**26% des Français connaissent au moins une personne victime d'inceste dans leur entourage**

Qui sont les personnes victimes d'inceste que les Français connaissent

Ces personnes (enfant, adolescent ou adulte) qui ont été victimes de ces situations étaient-elles... ?

**Base : A ceux qui connaissent au moins une personne victime d'inceste dans leur entourage, soit 26% de l'échantillon**

	Ensemble %
Un ami, une connaissance	61
Une personne de votre famille proche (frère, sœur, cousin)	27
L'un de vos parents (comme votre père, votre mère, votre oncle ou votre tante)	5
Un conjoint	2
<i>S/T Connait quelqu'un dans sa famille</i>	<b>34</b>
<i>S/T Connait quelqu'un parmi ses proches</i>	<b>90</b>
Vous-même	11
Ne se prononce pas	2
	<b>(1)</b>

(1) Total supérieur à 100, plusieurs réponses possibles

**Au total ce sont donc 3% des Français qui déclarent avoir été victimes d'inceste (5% des femmes / 1% des hommes)**

Comment la situation a-t-elle été gérée ?

Parlons de la dernière fois que vous avez eu connaissance d'une telle situation. Dites-moi d'après ce que vous en savez, si les choses suivantes se sont passées ?

**Base : A ceux qui connaissent au moins une personne victime d'inceste dans leur entourage, soit 26% de l'échantillon**

	Oui %	Non %	Ne se prononce pas %	TOTAL
La victime a été crue et aidée par sa famille	54	42	4	100
Des mesures ont été prises par la famille pour que l'agresseur ne puisse plus approcher la victime	40	56	4	100
L'agresseur a été poursuivi par la justice	33	65	2	100
L'agresseur qui a commis les faits a reconnu ce qu'il avait fait	31	58	11	100

Les Français sauraient-ils réagir si un mineur leur disait être victime d'inceste ?

Personnellement, si un mineur vous disait qu'il est victime d'un inceste, sauriez-vous comment

réagir ?

**Base : A tous**

	<b>Ensemble %</b>
Oui	<b>76</b>
Non	<b>21</b>
Ne se prononce pas	<b>3</b>
	<b>100</b>

Les Français révéleraient-ils aux autorités qu'un mineur s'est confié à eux, même si ce dernier ne veut pas diffuser l'information ?

Et si le mineur qui vous disait être victime d'un inceste exigeait de votre part un secret absolu sur cette révélation, que feriez-vous ?

**Base : A tous**

	<b>Ensemble %</b>
Vous ne diriez rien car vous ne voudriez pas trahir sa confiance, c'est son secret	<b>6</b>
Vous attendriez de pouvoir avoir la preuve de ce qu'il dit avant de le révéler aux autorités	<b>60</b>
Vous révéleriez cette information immédiatement aux autorités même sans preuve	<b>31</b>
Ne se prononce pas	<b>3</b>
	<b>100</b>

La connaissance du fait que l'inceste n'est pas réprimé en tant que tel au sein du code pénal

Selon vous, l'inceste est-il réprimé en tant que tel au sein du code pénal ?

**Base : A tous**

	<b>Ensemble %</b>
Oui	<b>69</b>
Non	<b>31</b>
	<b>100</b>

Opinion à l'égard de la répression de l'inceste en tant que tel

En fait, actuellement, l'inceste n'est pas réprimé en tant que tel dans le droit français. Il est considéré comme une circonstance aggravante d'une agression sexuelle, une atteinte sexuelle ou un viol sur un mineur. Personnellement, êtes-vous très favorable, plutôt favorable, plutôt

défavorable ou très défavorable à ce que l'inceste soit désormais réprimé en tant que tel ?

**Base : A tous**

	<b>Ensemble %</b>
Très favorable	<b>59</b>
Plutôt favorable	<b>32</b>
<b>S/T Favorable</b>	<b>91</b>
Plutôt défavorable	<b>4</b>
Très défavorable	<b>2</b>
<b>S/T Défavorable</b>	<b>6</b>
Ne se prononce pas	<b>3</b>
	<b>100</b>

#### Fiche Technique

**Institut : IPSOS**

**DATES DU TERRAIN : Les 16 & 17 janvier 2009.**

**ECHANTILLON : 931 personnes, constituant un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.**

**METHODE : Echantillon interrogé par téléphone  
Méthode des quotas : sexe, âge, profession du chef de famille, catégorie d'agglomération et région.**